

# Des policiers poursuivis pour agression sexuelle

samedi 26 septembre 2020 08:11

## ACTUALITÉ

26/09/2020

MODAVE

# Des policiers poursuivis pour agression sexuelle

M .GI  
prevnext

- 
- 
- 

Trois policiers et un Modavien comparaissent mercredi devant le tribunal correctionnel de Huy pour une affaire d'agression sexuelle à Modave, le 5 juin 2018. Ce jour-là, D. invite une de ses voisines à le rejoindre sur sa terrasse avec trois connaissances qui sont agents de police. Cette dernière accepte de boire avec eux quelques verres de vin. Puis, l'histoire tourne mal.

Deux des policiers auraient traîné la dame à son domicile où, par la fenêtre du salon, des voisins (dont une jeune fille de 10 ans) disent l'avoir aperçue couchée sur le divan, le pantalon baissé et la culotte à demi retirée. La dame était maintenue par un des deux hommes tandis que l'autre tenait son sexe à quelques centimètres de son visage. Toujours selon ces témoins, les deux hommes étaient alcoolisés.

### Circonstance aggravante

Deux des policiers sont poursuivis pour attentat à la pudeur, avec la circonstance aggravante qu'il a été commis par un fonctionnaire de police, tentative de viol, outrage public aux mœurs, s'être abstenu de venir en aide à une personne exposée à un péril grave et enfin voyeurisme. L'un d'eux, B. (celui ayant exhibé son sexe) a expliqué ne pas se souvenir des faits.

Le second policier, J., a de son côté affirmé bien se souvenir de ce jour et a indiqué avoir voulu aider le premier policier en lui demandant de quitter les lieux et de ne pas céder aux avances de la dame. Concernant les deux derniers prévenus, ils ont rappelé qu'ils n'ont pas assisté à la scène chez la voisine de D., ramenée chez elle par les deux policiers.

L'avocat de la dame (et de son mari) a fustigé le comportement des prévenus: « Ils veulent salir ma cliente. Ils ont laissé faire les choses et l'ont certainement fait boire plus que deux verres ».

M e Gilissen a demandé 1€ à titre provisionnel pour chaque membre du couple.

Le parquet a requis l'acquittement pour trois des quatre prévenus. Il a en revanche plaidé pour une peine d'emprisonnement de 3 ans, assortie d'un sursis pour les deux tiers de la peine, à l'encontre de B.

À partir de l'adresse

<[https://journal.sudinfo.be/index.php#Sudpresse/web,2020-09-26,LIEGE|SU\\_QUOTIDIENS,2020-09-26,LIEGE,1|16](https://journal.sudinfo.be/index.php#Sudpresse/web,2020-09-26,LIEGE|SU_QUOTIDIENS,2020-09-26,LIEGE,1|16)>